

II

*Le Secrétaire d'État par interim aux Affaires extérieures
à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique*

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

CANADA

OTTAWA, le 8 novembre 1952.

N° 264

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur de me référer à la Note N° 70 de Votre Excellence, en date du 4 novembre 1952, proposant au nom du Gouvernement des États-Unis que l'Aviation des États-Unis soit autorisée à construire et utiliser des installations de communications sur certains terrains voisins de Stephenville (Terre-Neuve).

Eu égard à l'importance de ces installations de communications pour les intérêts de défense de nos deux pays et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, le Gouvernement canadien est heureux de souscrire aux propositions formulées dans la Note de Votre Excellence et de confirmer les conditions qui y sont énoncées et qui ont été définies à la suite d'entretiens prolongés entre les représentants de nos deux Gouvernements.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

BROOKE CLAXTON

Fourth additional Protocol
to the Agreement signed at
Brussels, December 5, 1947

Done in Brussels April 30, 1952

Signed by Canada June 5, 1952

In force for Canada June 5, 1952

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., F.R.S.C.
Queen's Printer and Controller of Stationery
Ottawa, 1952